



CHARGEURS

Société Anonyme au capital de 166 033 552 €
Siège social : 29-31 rue Washington 75008 – Paris – France
390 474 898 RCS Paris

**Descriptif du Programme de Rachat d'actions approuvé par
l'Assemblée générale mixte du 8 février 2010
Diffusé le 9 février 2010**

1. Cadre juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par Chargeurs SA. Ce programme a été autorisé par l'Assemblée générale du 8 février 2010. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces légales Obligatoires n° 156 du 30 décembre 2009.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.chargeurs.fr) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

2. Nombre de titres et part du capital détenus par la société au 8 février 2010

Au 8 février 2010, le capital de l'émetteur était composé de 10.377.097 actions.
A cette date, la société détenait 116 334 actions propres, soit 1,12 % du capital.

3. Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 9 février 2010, les 116 334 actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 103 000 actions
- couverture de futures annulations d'actions : 13 334 actions

4. Objectifs du nouveau programme de rachat :

Les objectifs de ce programme seraient :

- L'animation du marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- L'achat d'actions en vue de leur annulation par voie de réduction du capital.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

- **Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital**
1% du capital social actuel, soit 103 770 actions.
- **Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds**
Le prix maximum serait de 12,5 euros par actions.
Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourrait dépasser 1,25 million d'euros.
- **Modalités des rachats**
Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

6. Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'Assemblée générale, soit jusqu'au 7 août 2011.